Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième

Conseil d’administration du collège …,

le …

 Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023, son intention de supprimer l’enseignement de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Il confirme cette intention le 19 janvier en donnant mission au conseil supérieur des programmes de réduire d’une heure l’enseignement des sciences en 6e tout en conservant une part de technologie qui devrait être enseignée par des professeurs de SVT ou de Physique-Chimie. Et signe lors du CSE du 26 janvier, lorsque sollicité par les représentant·es des personnels, des parents et des élèves les réponses du DGESCO ne convainquent personne.

Par ces annonces surprises, le ministre méprise tous les personnels qui ont déjà commencé à préparer la rentrée 2023. De plus cette décision serait en tout point inacceptable.

 D’une part, elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. La technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d’interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

 D’autre part, elle méprise les qualifications des professeurs au sein des équipes pédagogiques : nous avons des professeurs de technologie, experts de leur discipline, et cette même discipline devrait être enseignée par d’autres professeurs, qui n’ont rien demandé, en 6e? C’est mépriser les élèves et leurs professeurs !

 Le flou est entretenu par le ministre sur le futur de l’enseignement de technologie au collège : possible suppression d’une heure en 6e, avec un hypothétique renforcement au cycle 4 sans en préciser les contours ni le volume ni au détriment de quelle(s) discipline(s) ce renforcement se mettrait en place.

 Pour la rentrée 2023 cette décision mettrait clairement en danger les postes de nos collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d’une mesure de carte scolaire, à moins qu’il soit prévu qu’ils assurent du soutien dans une discipline qui ne serait pas la leur…

 C’est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la technologie en 6e et soutenons la nécessité de toujours la faire apparaître en 6e dans la répartition de la DHG :

« L'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de
l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires ».

Or, ce qui régit les horaires réglementaires, c’est l’arrêté du 19 mai 2015, où l’enseignement de sciences est de 4h en 6e avec présence de technologie.